

MAIRIE DE FAYET
Allée de la Ringarde
12360 FAYET

COMPTE RENDU SE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/02 2025

Le 07 février 2025 à 20H30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND.

Étaient présent : Madame CAZABONNE Arlette, Monsieur CRETTE Maxime, Monsieur NOUVEL Michel, , Monsieur NOUVEL Benoît, Monsieur IACOVO Adrien, Monsieur COT Dominique

Absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND :u Monsieur OLIVIER Serge

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur COT Dominique,

Monsieur le Maire demande l'intégration d'une délibération pour la vente de bois sur pied par l'ONF

ORDRE DU JOUR

- 1- Validation du plan de financement de l'opération cœur de village.
- 2- Validation du plan de financement de la centrale photovoltaïque.
- 3- Délibération sur le loyer de l'appartement du 1^{er} étage du presbytère de La Roque
- 4- Délibération pour la suppression d'un compte au budget du lotissement pour le virer sur un autre
- 5- Questions diverses.

1- Validation du plan de financement de l'opération cœur de village

Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération cœur de village.

Il présente les modalités de financement afin de déposer des dossiers de demandes auprès des financeurs ciblés :

*subvention Fonds Européens :10.00% soit	48 656.40 €
*subvention DETR :30.00 % soit	145 969.20 €
*subvention de la Région :10.00% soit	44 452.40 €
*subvention du Conseil Départemental : 25.00% soit	121 641.00 €
*Autofinancement de la commune : 25.00% soit	125 845.00 €

Ce sont des montant hors taxes, il incombera à la commune d'apporter sur ces fonds propre le montant de la tva.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide et vote cette délibération.

2- Validation du plan de financement de la centrale photovoltaïque

Validation reportée par manque d'un devis

3- Délibération sur le loyer de l'appartement du 1^{er} étage du presbytère de La Roque

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que à la suite des différents travaux d'isolations sur le presbytère de Laroque : isolation des combles, changement de toutes les menuiseries et installation d'un poêle à granule. Il est convenable d'envisager une augmentation du loyer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE DE :

D'augmenter le loyer de l'appartement du premier étage de 247.41 € à 270.00 €.

Les clauses du bail restent identiques.

QUE CE TARIF sera applicable à partir du 01/03/2025.

4- Délibération pour la suppression d'un compte au budget du lotissement pour le virer sur un autre

Monsieur le Maire explique qu'une erreur a été identifiée dans la comptabilité du budget lotissement.

Toutes les écritures de ce budget doivent être passées en fonctionnement pour ensuite être intégrées dans les stocks.

Il n'y a donc pas d'affectation de résultat puisqu'il n'y a pas d'investissement.

Or, une affectation de résultat a été passée sur ce budget pour un montant de 0,37 € qu'il convient de remettre en fonctionnement par l'écriture suivante : mandat au 1068 et titre au 75888.

Après avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité cette délibération.

5- Délibération pour la vente de bois sur pied par l'ONF

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. BRESSANGES Alan de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;

Considérant :

- La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 13 août 2024 pour l'exercice 2025, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.*
- Le programme pluriannuel de coupes pour la période 2016-2035, consultable dans l'aménagement en vigueur ainsi que dans le portail des collectivités*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2025 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées ainsi que leurs modes de commercialisations
- 4 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE : INSCRIPTION

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³ total)	Surface (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue aménagement	Nouvelle proposition ²	Destination ³		Mode de commercialisation prévisionnel					
									Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
							Délivrance (m3)	Vente (m3)	Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	A la mesure
15_a	RE	770	7,70	Coupe réglée	2025	2025			X	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
12_a	RE	1185	11,85	Coupe réglée	2025	2025			X	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ Type de coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RE Coupe d'ensemencement, RS Coupe secondaire, RD Coupe définitive, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase, APR Coupe préparation

² Année proposée par l'ONF pour l'état d'assiette 2025. ³ Destination : Délivrance pour cession aux habitants de la commune. Sinon vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2025 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées ainsi que leurs modes de commercialisations
- 4 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE : INSCRIPTION

Parcelle	Type de coupe ³	Volume présumé réalisable (m ³ total)	Surface (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue aménagement	Nouvelle proposition ⁴	Destination ³		Mode de commercialisation prévisionnel					
									Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
							Délivrance (m3)	Vente (m3)	Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	A la mesure
20_b	E2	60	0.85	Non réglée	2020	2025			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22_b	AMEL	280	4.31	Non réglée	2017	2025			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13_b	E2	291	4.16	Non réglée	2020	2025			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

³ Type de coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RE Coupe d'ensemencement, RS Coupe secondaire, RD Coupe définitive, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase, APR Coupe préparation

⁴ Année proposée par l'ONF pour l'état d'assiette 2025. ³ Destination : Délivrance pour cession aux habitants de la commune. Sinon vente.

6- Questions diverses

Lancement des travaux de la traverse de La Graverie

Recherche solution pour effectuer les travaux de la nouvelle salle de classe de l'école de FAYET et de la salle de cantine

Studio La Roque, les travaux du premier étage seront terminés sous quinzaine, et suivront ceux du second étage.

Les travaux de réfection de l'appartement du second étage du presbytère de Fayet se feront dès le printemps de cette année.

L'appel d'offre pour l'opération cœur de village sera lancé d'ici fin mars.

Tous les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire clôture la réunion à 21H40.